



**Direction générale de
la mobilité et des routes DGMR**
Division entretien

Place de la Riponne 10
1014 Lausanne

POLICE DES ROUTES **Restriction de circulation**

RC 542-C-S **Sottens – Chapelle-sur-Moudon**

En raison de travaux d'entretien important entre Sottens et Chapelle-sur-Moudon. Le tronçon de la route cantonale N° 542-C-S, compris entre l'intersection avec la route de Peyres-Possens à Sottens (RC 543-B-P) et la localité de Chapelle-sur-Moudon, sera interdit à toute circulation (OSR 2.01) :

du lundi 15 juin 2026
au vendredi 26 juin 2026

Une déviation sera mise en place et signalée sur l'itinéraire Sottens – Peyres-Possens – Saint-Cierges – Chapelle-sur-Moudon dans les deux sens de circulation.

L'accès à la déchetterie sera possible en tout temps, uniquement depuis Sottens.

La Direction générale de la mobilité et des routes vous remercie par avance pour votre compréhension et votre collaboration. Elle invite l'ensemble des usagères et usagers à faire preuve de prudence à l'approche du chantier et à se conformer à la signalisation mise en place.

**Direction générale de
la mobilité et des routes**
Division – Entretien

Destinataires

- Communes de Jorat-Menthue, Montanaire, Boulens
- OTP-Blécherette, Gendarmerie Echallens
- ECA, SDIS
- Transports publics
- DGMR - Région Centre
- Viasuisse
- Urgences Santé Vaud
- SAN -Transports Spéciaux
- Bureau des manifestations





Etat de Vaud / DICIRH

Direction générale de
la mobilité et des routes



RC 542-C-S Sottens - Chapelle-sur-Moudon

Date	Dessin	Référence	N° Plan
07.05.2026	CSA	2621-42	00

- Fermeture
- Déviation
- Zone de feux
- Restriction particulière
- Manifestation
- Autre

